

**Bruxelles, le 16 décembre 2024
(OR. en)**

16175/24

**COTER 237
COPS 640
RELEX 1506
CT 126**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 16173/24

Objet: Conclusions du Conseil sur le renforcement des liens entre les aspects extérieurs et intérieurs de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le renforcement des liens entre les aspects extérieurs et intérieurs de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, approuvées par le Conseil lors de sa session tenue le 16 décembre 2024.

**Conclusions du Conseil sur le renforcement des liens entre les aspects extérieurs et intérieurs
de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent**

Introduction

1. Le Conseil souligne que le terrorisme et l'extrémisme violent, sous toutes leurs formes et quelle que soit leur origine, continuent de représenter une menace majeure pour la sécurité de l'Union européenne et de ses États membres. Conformément à la boussole stratégique en matière de sécurité et de défense de 2020, approuvée par le Conseil européen, à la stratégie pour l'union de la sécurité de 2020, présentée par la Commission, et au programme de lutte antiterroriste pour l'UE, le Conseil réaffirme sa détermination sans faille à protéger les citoyens de l'UE contre ces menaces, à soutenir et à protéger les victimes du terrorisme et à aider les pays partenaires à continuer de prévenir et de combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le Conseil réaffirme ses valeurs et principes fondamentaux, ancrés dans le droit international, en particulier le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit humanitaire, et déclare en outre que la seule réponse durable au terrorisme et à l'extrémisme violent repose sur la démocratie, l'État de droit, la transparence, la responsabilité et la prise en compte de la dimension de genre. Il rappelle que ces valeurs et principes fondamentaux demeurent la pierre angulaire de l'action menée par l'UE et ses États membres dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ainsi que de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre ce phénomène.

2. Le Conseil souligne que les évaluations et les engagements formulés dans les conclusions du Conseil du 20 juin 2022 intitulées "Faire face à une menace terroriste et extrémiste violente en constante évolution dans sa dimension extérieure" restent d'actualité. Avec les conclusions antérieures du Conseil du 15 juin 2020, du 19 juin 2017 et du 9 février 2015, elles constituent un cadre politique solide et cohérent pour une action européenne ambitieuse sur la scène mondiale dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ainsi que de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre ce phénomène. Le Conseil note que ce cadre vient compléter les politiques de l'UE et des États membres concernant les aspects internes de la lutte contre le terrorisme, telles qu'elles figurent notamment dans les conclusions du Conseil du 9 juin 2022 intitulées "Protéger les Européens contre le terrorisme" et dans les conclusions du Conseil du 12 décembre 2024 sur les priorités futures pour le renforcement des efforts conjoints de l'Union européenne et de ses États membres en matière de lutte contre le terrorisme.

3. En ce qui concerne les conclusions du Conseil des 9 et 10 juin 2011 sur le renforcement des liens entre les aspects intérieurs et extérieurs de la lutte contre le terrorisme, le Conseil note que, depuis lors, la menace terroriste et extrémiste violente est devenue de plus en plus diversifiée et diffuse, et est constamment remodelée par des facteurs extérieurs et intérieurs. L'UE et ses États membres ont sensiblement élargi et renforcé les outils dont ils disposent pour faire face à cette menace en constante mutation. Par les présentes conclusions, le Conseil entend contribuer à une politique globale de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme ainsi que de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène, qui soit en mesure de traiter de manière coordonnée et efficace les aspects extérieurs et intérieurs du terrorisme et de l'extrémisme violent, en tirant le plus grand parti possible des synergies et en faisant un usage efficace des ressources.

Une menace terroriste et extrémiste violente en constante mutation

4. Le Conseil réaffirme que la menace terroriste et extrémiste violente est en constante mutation et a des répercussions à la fois directes et indirectes sur la sécurité de l'UE et de ses citoyens. Daech, Al-Qaida et les groupes qui s'en réclament restent la menace terroriste la plus importante, tant dans l'UE que dans le monde. En particulier, le Conseil note avec une vive préoccupation la montée en puissance de la branche de Daech dans la province de Khorasan (ISKP), implantée en Afghanistan et présente dans ses régions voisines, y compris en Asie centrale, ainsi que sa capacité croissante à inspirer et à mener des opérations extérieures, y compris en Europe. En outre, la menace terroriste en Afrique s'accroît, Daech, Al-Qaida, les groupes qui s'en réclament et d'autres acteurs non étatiques exploitant les conflits locaux et la fragilité sur le plan social, politique et économique. La dégradation de la situation en matière de sécurité au Sahel, qui a des répercussions sur les États côtiers d'Afrique de l'Ouest et, potentiellement, sur l'Afrique du Nord, est particulièrement préoccupante. D'autres régions du continent, telles que la Corne de l'Afrique, l'Afrique centrale et le Mozambique, continuent d'être confrontées à une multiplication des attaques visant des civils et des minorités religieuses. Le Conseil maintient son engagement sans faille en faveur de la lutte contre le terrorisme en Iraq et en Syrie et de l'action menée par la coalition internationale de lutte contre Daech. La phase de transition en cours de l'opération Inherent Resolve devrait être mise à profit pour préserver et renforcer les réalisations de la coalition et pour empêcher la résurgence de Daech.
5. Le Conseil souligne qu'il est préoccupé par le fait que la crise actuelle au Moyen-Orient provoque des clivages, attisant ainsi la radicalisation et la menace terroriste et extrémiste violente partout dans le monde. Dans ce contexte, le Conseil note avec une vive préoccupation que des groupes terroristes et extrémistes violents se servent du conflit pour atteindre de nouveaux publics, mobiliser des fonds, radicaliser leurs partisans et inciter à la violence.

6. Le Conseil condamne à nouveau résolument la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation manifeste de la charte des Nations unies. Cette agression et ses conséquences peuvent également être exploitées par des groupes terroristes et extrémistes violents et auront des implications à long terme en matière de sécurité bien au-delà des frontières géographiques du conflit.
7. Le Conseil souligne que la menace émanant de l'extrémisme violent et du terrorisme de droite s'accroît, les liens transnationaux de plus en plus nombreux entre des groupes et des individus extrémistes violents de droite constituant un défi de taille. En outre, le Conseil note avec inquiétude la multiplication des mouvements extrémistes violents antisystème.
8. Le Conseil rappelle que des terroristes et des extrémistes violents continuent d'exploiter les moyens de communication et d'autres technologies qui ne connaissent pas de frontières, entre autres à des fins de financement, de propagande et de radicalisation. En outre, le Conseil se déclare préoccupé par les financements étrangers inopportuns provenant d'acteurs étrangers qui influencent la société civile et des organisations religieuses au sein de l'UE et à l'échelle mondiale.

Renforcer les liens entre les aspects extérieurs et intérieurs de la réaction de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme

9. Le Conseil souligne que le terrorisme et l'extrémisme violent doivent être combattus au moyen d'une approche cohérente qui intègre activement la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE, ainsi que les actions menées dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. S'appuyant sur les travaux fructueux menés par les États membres et les institutions de l'UE dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ainsi que de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre ce phénomène, le Conseil confirme qu'il est déterminé à développer davantage les synergies, tout en évitant que les rôles et les tâches ne fassent double emploi.
10. Le Conseil souligne qu'il est utile de favoriser une compréhension commune des défis, base d'une réaction efficace des pouvoirs publics. À cet égard, le Conseil salue le rôle important joué par le Centre de situation et du renseignement de l'UE, qui continue de soutenir l'UE grâce à l'appréciation de la situation fondée sur le renseignement fournie par les États membres au sujet des menaces actuelles et potentielles liées au terrorisme et à l'extrémisme violent, et qui contribue également à une compréhension, à l'échelle de l'UE, des liens entre les aspects extérieurs et intérieurs du terrorisme et de l'extrémisme violent.

11. Le Conseil invite le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, la Commission et la haute représentante, assistés du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), conformément à leurs prérogatives institutionnelles:
- **à veiller à ce que les politiques, la législation et les outils de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme ainsi que de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène restent cohérents sur le plan stratégique** et adaptés à la nature évolutive de la menace terroriste et extrémiste violente. À cet égard, le Conseil attend avec intérêt le nouveau programme de prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et de lutte contre ces phénomènes, annoncé par la nouvelle Commission;
 - **à renforcer l'engagement multilatéral de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme ainsi que de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène, et l'aligner sur les priorités de l'UE en matière de sécurité intérieure.** Les domaines prioritaires sont notamment les suivants: lutter contre le financement du terrorisme, assurer la sécurité aux frontières, lutter contre le trafic illicite - en particulier d'armes à feu -, prévenir et combattre les contenus extrémistes violents en ligne, ainsi qu'accroître et renforcer la résilience des infrastructures critiques et la protection des espaces publics contre les attaques terroristes. Tout en se déclarant conscient de la nécessité d'une coordination globale entre les initiatives internationales, le Conseil souligne qu'il importe, en matière de lutte contre le terrorisme ainsi que de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène, de coopérer avec les Nations unies, le Conseil de l'Europe, l'OSCE, la coalition internationale de lutte contre Daech, l'OTAN, le Forum mondial de lutte contre le terrorisme et les institutions qui s'en inspirent (centre Hedayah, IIJ, GCERF), le GAFI, le G7 et les organisations régionales compétentes, ainsi qu'avec le secteur privé, le cas échéant, par exemple dans le cadre du Forum mondial de l'internet contre le terrorisme et de l'appel à l'action de Christchurch;

- **à intensifier la coopération en matière de lutte contre le terrorisme avec les pays tiers qui jouent un rôle essentiel pour la sécurité de l'UE**, en associant plus étroitement les agences de l'UE chargées de la justice et des affaires intérieures, entre autres moyens. Une attention particulière devrait être accordée aux pays candidats à l'adhésion à l'UE et à nos voisins orientaux et méridionaux. Dans ce contexte, la révision du plan d'action conjoint relatif à la lutte contre le terrorisme dans les Balkans occidentaux offre une occasion unique de faire le point sur la coopération entre l'UE et les Balkans occidentaux en matière de lutte contre le terrorisme ainsi que de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène. Il convient d'intensifier cette coopération, en tenant compte des besoins spécifiques de nos partenaires des Balkans occidentaux. La coopération avec le voisinage méridional et les initiatives menées par l'Afrique demeure d'une importance capitale. En ce qui concerne la menace croissante que représente l'État islamique de la province de Khorasan (ISKP), le Conseil est conscient de l'importance que revêtent les partenaires de l'UE en Asie centrale en tant qu'acteurs clés des efforts de lutte contre le terrorisme ainsi que de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène dans la région. Le Conseil souligne également qu'il importe de poursuivre la coopération en matière de lutte contre le terrorisme ainsi que de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène avec les partenaires en Asie du Sud-Est.

12. Le Conseil réaffirme le mandat du coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme établi par le Conseil européen et l'invite à continuer:

- **à promouvoir une approche globale en renforçant les liens entre les efforts extérieurs et intérieurs en matière de lutte contre le terrorisme ainsi que de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène**, avec le soutien de la haute représentante et de la Commission, en veillant à la coordination des travaux menés au sein de l'Union en matière de lutte contre le terrorisme;
- **à faire régulièrement rapport au Conseil sur l'état d'avancement et l'efficacité des initiatives de lutte contre le terrorisme ainsi que de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène** ayant des dimensions extérieure et intérieure, et à présenter des recommandations pertinentes au Conseil quant à l'action à mener;
- **à assurer le suivi de la mise en œuvre des conclusions du Conseil sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent**;
- **à renforcer les relations entre l'Union et les pays tiers en matière de lutte contre le terrorisme**, en veillant à la cohérence entre l'action extérieure et intérieure de l'UE en la matière, tout en tenant pleinement compte des positions des États membres, de la Commission et de la haute représentante.

13. Le Conseil invite la haute représentante, assistée du SEAE et avec le soutien de la Commission et du coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, le cas échéant:
- **à continuer d'investir dans des dialogues et des consultations de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme qui soient axés sur l'action avec des pays tiers et des organisations multilatérales**, en veillant à ce qu'ils produisent des résultats tangibles sur les questions qui ont une incidence sur la sécurité extérieure et intérieure de l'UE. Il est essentiel de maintenir et de renforcer la complémentarité avec les dialogues de l'UE sur la justice et les affaires intérieures. Associer les États membres à la préparation et au suivi des dialogues et des consultations en matière de lutte contre le terrorisme donne lieu à une politique extérieure de l'UE en la matière qui est plus cohésive et plus cohérente, comme en témoigne la participation du président du groupe COTER aux dialogues de l'UE sur la lutte contre le terrorisme;
 - **à exploiter pleinement le potentiel du réseau d'experts de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité**, qui s'est révélé être un élément central de la boîte à outils de l'UE et de ses États membres en matière de lutte contre le terrorisme et un instrument important pour soutenir l'élaboration des politiques et l'action de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme. Le réseau devrait continuer à recenser les tendances qui ont des répercussions sur la sécurité intérieure de l'UE, ainsi qu'à contribuer à la programmation de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme ainsi que de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène. À l'heure où les menaces terroristes continuent d'évoluer, le réseau doit jouer un rôle moteur dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et entretenir des échanges fréquents avec les États membres, tant au niveau local qu'à celui des groupes de travail. La haute représentante partagera régulièrement les informations recueillies par le réseau avec les capitales des États membres, y compris en diffusant les rapports d'experts;
 - **à promouvoir les synergies entre les activités des missions et opérations PSDC, les délégations concernées de l'UE, les experts de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité et les projets financés par l'UE dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ainsi que de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre ce phénomène;**

- **à tirer pleinement parti de l'adhésion de l'UE au Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) et du mandat qu'elle exerce actuellement en tant que coprésidente de celui-ci**, afin de soutenir l'élaboration de bonnes pratiques et de lignes directrices pour relever les défis existants, émergents et en évolution en matière de sécurité, conformément à la vision stratégique pour la prochaine décennie du GCTF, en particulier pour soutenir les outils pratiques de renforcement des capacités en vue de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent en ce qui concerne les menaces qui nécessitent une approche globale, en accordant une attention particulière au continent africain. Ces actions devraient être menées en synergie avec d'autres formats existants traitant de la question de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

14. Le Conseil invite la Commission:

- **à promouvoir un échange adéquat d'informations sur le terrorisme et l'extrémisme violent entre les agences de l'UE chargées de la justice et des affaires intérieures et les partenaires de confiance**, dans le cadre de leurs mandats respectifs et en tenant les États membres informés;
- **à fournir des notes d'information annuelles sur les projets de renforcement des capacités financés par l'UE dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ainsi que de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre ce phénomène**, afin de veiller à ce que les fonds de l'UE soient utilisés efficacement, d'éviter les doubles emplois ou les déficits de financement et de faciliter la contribution et la participation des États membres. Le Conseil encourage l'action de l'UE et de ses États membres visant à renforcer leurs capacités respectives et conjointes, ainsi que celles des pays partenaires, pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Dans ce contexte, le Conseil se félicite du lancement du pôle de connaissances de l'UE sur la prévention de la radicalisation, qui renforcera l'aide de l'UE aux États membres et aux pays tiers prioritaires dans les efforts qu'ils déploient pour prévenir et combattre la radicalisation et l'extrémisme violent sous toutes ses formes;
- **à assurer le suivi des négociations fructueuses sur la révision de la définition juridique paneuropéenne des infractions terroristes** dans le cadre de la convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme, qui devrait contribuer à une plus grande sécurité juridique et inspirer l'élaboration de nouvelles normes internationales pleinement compatibles avec le droit de l'Union européenne.

15. Le Conseil souligne l'importance des efforts nationaux de coordination entre les ministères et les agences chargés des aspects extérieurs et intérieurs de la lutte contre le terrorisme ainsi que de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre ce phénomène, et invite les États membres:
- à contribuer à une action coordonnée et cohérente de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme en partageant des informations sur leurs propres politiques au sein des instances préparatoires compétentes du Conseil. Cela inclut, le cas échéant, des informations concernant les dialogues bilatéraux sur la lutte contre le terrorisme qu'ils mènent avec des pays tiers et des organisations multilatérales;
 - à fournir en temps utile des orientations politiques pour l'engagement bilatéral et multilatéral de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme, et à coopérer pleinement avec la haute représentante pour préparer les dialogues de l'UE sur la lutte contre le terrorisme et en assurer le suivi;
 - à accroître l'efficacité et la coordination de la programmation de l'UE en matière de lutte contre le terrorisme ainsi que de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre ce phénomène, en partageant des informations sur leurs propres projets de renforcement des capacités et leurs bonnes pratiques, et en se joignant aux initiatives de l'Équipe Europe.

16. Le Conseil s'engage:

- à intensifier encore les efforts de coordination au sein du Conseil, notamment entre les instances préparatoires chargées de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent dans le cadre de leurs mandats, et à étudier les synergies avec d'autres groupes de travail compétents dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune et de la justice et des affaires intérieures. Le groupe "Terrorisme" (aspects internationaux, COTER) et le groupe "Terrorisme" (TWP) devraient poursuivre leur pratique consistant à tenir régulièrement des réunions conjointes afin de recenser des actions concrètes qui portent sur les liens entre les aspects extérieurs et intérieurs de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Le Conseil souligne l'importance de consultations conjointes régulières pour assurer la cohérence entre les groupes de travail chargés des mesures restrictives liées à la lutte contre le terrorisme, en promouvant la coopération tout en respectant pleinement leurs mandats respectifs;
- à renforcer l'interaction entre le groupe COTER et le Comité politique et de sécurité (COPS), donnant lieu à des discussions stratégiques et axées sur l'action en ce qui concerne tous les aspects du terrorisme et de l'extrémisme violent;
- à veiller à ce que le lien entre les aspects extérieurs et intérieurs de la lutte contre le terrorisme ainsi que de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre ce phénomène demeure une priorité en réexaminant régulièrement la mise en œuvre des présentes conclusions.
